



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

Dossier de demande de titre de séjour étranger malade ou parents d'enfant étranger malade

Ce dossier est délivré pour les demandes d'admission au séjour en application des dispositions suivantes :

- Article L313-11 11° du CESEDA, article 6 de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié – Ressortissant étranger résidant habituellement en France
- Article R313-24 du CESEDA, – Ressortissant étranger sans résidence habituelle en France
- Article L311-12 du CESEDA – Ressortissant(s) étrangers(s) parent(s) d'un étranger mineur malade, ou ressortissant étranger titulaire d'un jugement lui ayant conféré l'exercice de l'autorité parentale sur ce mineur, résidant habituellement en France avec ce dernier et subvenant à son entretien et à son éducation.

Cadre réservé à l'administration :

NOM et prénom du demandeur :

Assisté de :

N°AGDREF :

Avocat :

Association :

- **1^{ère} demande** (depuis votre dernière entrée en France) : Oui - Non -
- **Demande de renouvellement** : Oui - Non -

Date du refus :

Date de confirmation par le tribunal administratif et/ la cour administrative d'appel (*) :

Éléments nouveaux présentés (par rapport à la précédente décision défavorable) :

(*) : *Le cas échéant*

Règles générales à respecter :

- Toutes les rubriques doivent être complétées et la base légale sur laquelle se fonde la demande devra obligatoirement être indiquée dans les motifs de la demande.
- Les copies des documents demandés (voir liste au verso) doivent être jointes au présent dossier.
- **Tout dossier considéré incomplet - à l'examen des « documents d'ordre général à produire dans tous les cas de figure », page 4 dudit formulaire - fera l'objet d'un classement sans suite.**
- **Pour déposer votre dossier, vous devez obligatoirement prendre un rendez-vous en cliquant ICI**

Identité

Nom patronymique :

Prénoms :

Sexe : - masculin - féminin

Né(e) le :/...../..... à Pays :

Nationalité :

Adresse en France (*aucune domiciliation postale ne sera pas prise en compte et ce, en application des articles R313-1 et R313-4-1 du CESEDA*) :

Tél fixe et portable :

Adresse mail :

Filiation

Nom du père :	Prénom :		Nationalité :	
Nom de naissance de la mère :	Prénom :		Nationalité :	

Condition d'entrée en France

Date d'entrée en France : / /

Type Visa : Délivré le : / / à valable jusqu'au / /

Passeport n° (référence du passeport utilisé pour entrer en France et du passeport actuel)	Entrée :	valable jusqu'au / /
	- délivré le / / à	
	Actuel :	valable jusqu'au / /
	- délivré le / / à	

Situation familiale

- célibataire - marié(e) - concubin(e) - Pacsé(e) - séparé(e) - divorcé(e) - veuf(ve)

Identité du conjoint :

Nom patronymique :

Prénoms :

Sexe : - masculin - féminin

Né(e) le : / / à

Nationalité :

Résidant en France : - Oui Si oui préciser le n° du titre de séjour :

- Non Si non préciser le pays de résidence :

Adresse :

Enfants du déclarant

Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité	Résidence en France			Résidence à l'étranger (pays)
				Oui	Non	Date d'entrée en France	

	/	/		
--	---	---	--	--

Je soussigné, M(me).....certifie l'exactitude des renseignements précités en vue de l'examen de ma demande de titre de séjour étranger malade ou parents d'enfant étranger malade.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de recevabilité de ma demande, et qu'en cas de refus de délivrance de tout titre de séjour, je serai tenu de quitter le territoire français, en application de l'article R 311-13 du CESEDA.

Fait à

, le

Signature du demandeur :

Liste des pièces à fournir (copies)

Vous devez apporter votre dossier complet, classé dans l'ordre de la liste. Il convient de présenter les originaux, accompagnés d'une copie des documents suivants et le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel.

Pour déposer votre demande, vous devez prendre rendez-vous sur le site internet www.jura.gouv.fr.

Documents communs

Indications relatives à l'état-civil et à la nationalité :

- passeport (pages relatives à l'état-civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et de sortie) ou document d'identité avec photo justifiant de votre état civil et de votre nationalité ;
- extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance (A noter qu'un acte de naissance doit être apostillé ou légalisé, le cas échéant – voir le site internet www.diplomatie.gouv.fr - rubriques « Services aux citoyens »/« Légalisation et notariat » /« Légalisation et certification de signatures ») ;
- si vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour ou d'identité du conjoint + extrait d'acte de mariage + extraits d'actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :

- facture/échéancier (édition il y a moins de 3 mois) d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet
- bail de location ou quittance de loyer (si locataire d'un organisme public type CROUS, Office de HLM...)
- relevé de taxe d'habitation (si moins de 3 mois) ou attestation d'assurance habitation
- si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier + facture du dernier mois
- en cas d'hébergement à titre gratuit chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de sa carte d'identité ou carte de séjour + justificatif de domicile de moins de 3 mois (acte de propriété ou relevé de taxe d'habitation ou facture/échéancier d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant ou bien quittance/bail de location si locataire d'un organisme public)

4 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC/19794-5:2005) (pas de copie)

50 € en timbre fiscal au titre de l'acquiescement du droit de visa de régularisation (droit dû par l'étranger entré irrégulièrement ou ne disposant pas du visa requis ou séjournant irrégulièrement). En cas d'accord, un timbre fiscal de 290€ sera exigé.

Formulaire au verso dûment complété

Documents spécifiques au titre demandé

Poursuite personnelle de soins (art. L. 313-11 11° du CESEDA, art. 6 de l'accord franco-algérien) :

- Le cas échéant, **justificatifs permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle continue en France depuis au moins un an** : visa, documents émanant d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire), à défaut documents émanant d'une institution privée (relevés bancaires présentant des mouvements, bulletins de salaires, certificats médicaux)...

Accompagnement d'un enfant étranger malade (sauf Algériens)(art. L. 313-12 du CESEDA)

- **Justificatifs permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle en France avec l'enfant malade** : visa, documents émanant d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire) ou à défaut documents émanant d'une institution privée
- Pièce d'état civil **établissant le lien de filiation avec le ou les demandeurs parents de l'étranger mineur** ou jugement ayant conféré à son titulaire l'exercice de l'autorité parentale sur ce mineur. **L'enfant doit être présent**

lors du dépôt du dossier.

- **Justificatif de prise en charge de l'enfant** (entretien et éducation) : résidence habituelle et commune du ou des demandeurs avec l'enfant ; acquittement par le demandeur de tous frais relatifs à l'enfant : frais d'aliments, de scolarité, de soins, etc.